

# Populations fragilisées et examens périodiques de santé au Centre d'Examens de Santé de la CPAM des Ardennes, France

par Danièle Krauss (1)

*L'examen périodique de santé est une offre de prévention proposée aux assurés sociaux du régime général de l'Assurance Maladie française. Totalement pris en charge, il s'inscrit dans sa politique de gestion du risque, notamment en matière de prévention.*

*Il est adapté à l'âge, au sexe, aux facteurs de risque ainsi qu'au suivi médical habituel des bénéficiaires et prend en compte les difficultés d'accès aux soins et à la prévention. Ainsi, il est destiné en priorité aux personnes éloignées du système de santé qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier (médecin traitant, médecin du travail) ni des dispositifs d'offre de prévention organisée (dépistage des cancers, etc).*

*Cette approche de la prévention ne s'arrête pas uniquement au bilan de l'état de santé de la personne (différents examens sont proposés, suivis d'un entretien personnalisé avec un médecin); c'est aussi un moment privilégié pour une action éducative pour la santé avec des conseils adaptés à chacun, de l'information et également l'accompagnement des personnes qui en ont besoin pour un meilleur usage de l'offre de soins et de prévention.*

Depuis l'instauration de la Sécurité Sociale en 1945, l'Examen périodique de santé fait partie des droits de tous les assurés sociaux français et leurs ayants droit (article L321-3 code de la sécurité sociale – ordonnance du 19 juin 1945).

Un arrêté ministériel du 20 juillet 1992 précise (*Journal officiel n° 218 – article 2*) que les organismes d'assurance maladie doivent veiller à offrir ces examens en priorité aux catégories les plus éloignées du système de santé ou fragilisées.

Les centres d'examens de santé, gérés directement par les organismes d'assurance maladie ou conventionnés avec ceux-ci, ont pour missions :

- d'assurer ces examens périodiques de santé adaptés à l'âge, au sexe, aux facteurs de risque ainsi qu'au suivi médical habituel des assurés ;
- de participer aux campagnes de dépistage définies par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) et figurant dans l'arrêté programme du Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaires (FNPEIS) ;

- de participer aux campagnes d'information et d'éducation sanitaires définies par la CNAMTS, figurant dans le même programme du FNPEIS, dans un esprit de partenariat avec les associations locales ;
- de contribuer à la collecte de données épidémiologiques sur l'état de santé de la population reçue.

L'action préventive des Centres d'Examens de Santé cible donc prioritairement les populations qui ne bénéficient pas, peu ou mal de la démarche de prévention du médecin traitant (faute de l'avoir désigné ou de le consulter), ou qui ne s'inscrivent pas dans des dispositifs organisés de suivi, de dépistage ou de vaccination qui leurs sont offerts.

Son objectif est double :

- réaliser un examen périodique de santé adapté à l'état de santé de ces populations ;
- permettre aux personnes qui en bénéficient de mieux s'insérer dans le système de santé en développant l'information et l'accompagnement pour un meilleur usage de l'offre de soins et de prévention.

*Mots clés : assurance maladie, centre d'examens de santé, santé, population fragilisée, partenariat, insertion*

(1) Responsable Adjointe,  
Centre d'Examens de Santé de  
la CPAM des Ardennes

2, rue de la fonderie  
F - 08000 Charleville-  
Mézières

Tél : + 33 (0)3 10 43 90 53

daniele.krauss@cpam-  
charleville.cnamts.fr

Le Centre d'Examens de Santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes (France) offre donc la possibilité à tous les Ardennais et plus particulièrement aux personnes fragilisées de bénéficier de ce bilan de santé individualisé, totalement pris en charge par l'Assurance Maladie.

C'est un moment privilégié pour faire le point sur sa santé avec des professionnels de santé qui proposent différents examens (électrocardiogramme, analyses d'urine et de sang, test de vue et d'audition, poids, taille, examen bucco-dentaire, test respiratoire si besoin...). La rencontre avec le médecin est également l'occasion d'échanger sur les habitudes de vie de chacun et sur tout sujet de santé pouvant préoccuper.

C'est aussi l'occasion de développer un ensemble de services adaptés à la situation de la personne. En effet, la situation économique et sociale des populations n'est plus la seule source de précarité; au fil des changements sociaux, il apparaît qu'il n'y a pas une « précarité » mais des « situations de vulnérabilité » qui ne cessent d'évoluer.

Afin de mieux toucher ces personnes vulnérables, éloignées du système de santé, il a été nécessaire de construire des partenariats avec les institutions et les associations qui s'en occupent. Ces structures sont des relais privilégiés pour aborder la santé et la prévention avec les publics les plus fragilisés même si cette problématique n'est pas pour eux une priorité.

Sur le département des Ardennes, les premiers partenariats ont été mis en place il y a maintenant une bonne quinzaine d'années. A ce jour, le réseau de partenaires est de plus en plus dense mais reflète bien la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouve le département. Avec certaines structures, la collaboration est formalisée par une convention mais celle-ci n'est pas indispensable pour bien travailler ensemble.

Le centre d'examens de santé des Ardennes travaille donc au quotidien avec des structures :

- **d'insertion** ( Les Missions Locales, Pôle emploi, Le PLIE « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi », Les centres de formations, etc. ),
- **d'accompagnement social** ( Les centres communaux d'action sociale, Les centres sociaux, maisons de quartiers, Les foyers d'hébergement, etc. ),

- **d'aides alimentaires** ( Resto du cœur, épiceries solidaires, etc. ).

Les services sociaux d'institution comme l'Assurance Maladie, le Conseil Général ou la Caisse d'Allocation Familiale sont également des partenaires privilégiés. Ce partenariat n'est pas à sens unique, le centre d'examens de santé peut également orienter, si nécessaire, des personnes vers ces services à la suite du bilan de santé.

La santé n'étant pas forcément la priorité des populations vulnérables, le centre d'examens de santé de Charleville-Mézières dans les Ardennes (France) a développé de nombreux partenariats avec les structures institutionnelles ou associatives.

Travailler ensemble autour d'un même public permet de mieux le faire avancer.

Actuellement, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dont son centre d'examens de santé et le Conseil Général des Ardennes pilotent un groupe projet sur la mise en place d'un réseau santé/insertion réunissant tous les acteurs travaillant dans le champ de l'insertion sociale et ou professionnelle ( assistants sociaux, éducateurs, référents jeunes, conseillers à l'emploi... ). Les actions mises en place permettent concrètement de sensibiliser ces professionnels sur la santé, l'accès aux droits, l'accès aux soins et de les outiller pour un meilleur accompagnement de leur public. ■

**Pour plus d'informations :**

Centre d'Examens de Santé  
de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des  
Ardennes

2 rue de la Fonderie

08000 Charleville-Mézières

FRANCE

Téléphone : ++ 33 (0)310.43.90.54

Site internet : [www.bilansante08.fr](http://www.bilansante08.fr)

Référente pour les actions de partenariat : Mme  
Danièle KRAUSS (Tél. : ++ 33 (0)310.43.90.53)